

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CUBIERES - COMMUNE

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Délibération N° DE_004_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	9
Date de la convocation : 22/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Cubières), sous la présidence de Stéphane MASSADOR.

Présents : Stéphane MASSADOR, Christian LAURENT, Pierre BARGETON, Joël FOLCHER, Valérie RIBIERE, Joël COULET, Martine REBOUL, Bruno FLOURET, Julien N'DIAYE

Représentés :

Absents et Excusés : Claude ROCHER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Martine REBOUL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Travaux de voirie 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis relatifs aux travaux de voirie 2026 établis par Lozère Ingénierie concernant les travaux de réfection de la voie communale de Coursoules, et la sécurisation du virage de la voie communale de Pratlong:

Réfection chaussée VC de Coursoules :

50 267€ HT plus 2764.69 € HT d'honoraire soit 63 638.02€ TTC

Reprise mur de soutènement côté haut VC de Pratlong

23 275 € HT plus 1280.13 € HT d'honoraires soit 29 466.15 € TTC

Reprise mur de soutènement plus parapet VC de Pratlong :

21 150€ HT 1163.25 € HT d'honoraires soit 26 775.90 € TTC

Montant total travaux de voirie 2026 = 99 900.07€ HT soit 119 880.07€ TTC

Le plan de financement serait le suivant :

- Subvention du Département 50 % du montant HT pour les travaux sur Coursoules
- 40 % de subvention du département et 40 % de DETR pour les murs de soutènement de Pratlong.

- Fonds propre de la commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide de réaliser ces travaux,
- Décide de demander la subvention correspondante auprès du Département concernant l'enveloppe de voirie 2026 et au titre de la DETR auprès de l'État.
- Donne tout pouvoir au Maire pour réaliser cette opération et signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MASSADOR
Président de séance



Martine REBOUL
Secrétaire de séance

